

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2970

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Projet Regenera - Convention partenariale passée avec la ville de Santa Coloma de Gramenet (Espagne)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme européen d'initiative communautaire Urban 2 relatif au financement des politiques de développement social, la commission européenne a mis en place un programme Urbact visant à développer des échanges d'expériences transnationaux entre les villes et les partenaires spécialisés dans ce domaine pour capitaliser les connaissances et les savoir-faire en matière de développement local intégré. Le secrétariat de ce programme est assuré par le ministère français de la ville et de la rénovation urbaine.

Le conseil de Communauté, lors de sa séance du 26 janvier 2004, a approuvé la candidature de la communauté urbaine de Lyon pour piloter un réseau européen d'échanges, nommé Regenera, d'une durée de 3 ans, du début 2004 à la fin 2006.

La Communauté urbaine est chef de file de ce projet qui associe les villes européennes de Belfast, Berlin, Birmingham, La Haye, Budapest, Milan, Turin, Pescara, Glasgow, San Adria de Besos, Saint Etienne, comme approuvé par la délibération du 12 juillet 2004. Une convention interpartenariale a été signée entre la Communauté urbaine, chef de file et chacun de ces partenaires.

Lors de la séance du 17 janvier 2005, le conseil de Communauté a accepté qu'un nouveau partenaire, Santa Coloma de Gramenet (Espagne) rejoigne le réseau Regenera et a approuvé le nouveau budget prévisionnel correspondant du projet pour un montant de 895 800 € avec une subvention européenne de 417 284 €.

Pour tenir compte des axes d'actions redéfinies à mi-parcours, des adaptations budgétaires ont été faites pour pondérer l'implication des partenaires et l'arrivée de Santa Coloma de Gramenet. Le nouveau budget, accepté par le comité de suivi Urbact du 22 juin 2005, est maintenant de 876 483 € pour l'ensemble du projet avec une subvention européenne de 413 524 €. Le budget de la Communauté urbaine reste identique, à savoir 270 562 €, avec une subvention européenne de 127 651 €. Pour mémoire, ce budget n'inclut pas le budget de 30 000 € supplémentaires dédiés aux villes associées de Budapest, Prague et Varsovie, qui sont intégralement prises en charge par l'Europe, tel que défini dans la délibération du 17 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le nouveau budget du projet Regenera, pour un montant de 876 483 € avec une subvention européenne de 413 524 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention partenariale passée avec la ville de Santa Coloma de Gramenet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,